JUSTICE CYCLO TOUR

ROADBOOK

Une échappée belle
en faveur des droits humains
et de la justice fiscale

Les droits humains n'ont pas de prix

CNCD 11.11.11

INTRODUCTION

Bonjour à toutes et tous,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans ce **Justice Cyclotour** !
Né d'une idée à la fois ludique et sportive, les volontaires du groupe régional bruxellois vous invitent à découvrir la campagne du CNCD 11.11.11 "Les droits humains n'ont pas de prix" à travers une balade à vélo conviviale.

Ce parcours de 14km vous emmènera à travers des sentiers forestiers et urbains en faveur des droits humains et de la justice fiscale. Vous y découvrirez la forêt de Soignes, le square des milliardaires mais aussi comment obliger les entreprises à respecter les droits humains, sociaux et environnementaux.
À chaque étape, un clin d'œil historique sera mis en avant puis vous lèverez le voile de l'injustice pour déceler ce qui se cache derrière les murs d'un bâtiment ou le nom d'un lieu.

Cet itinéraire est accessible à tous et toutes, quel que soit votre niveau sportif, seul, en famille ou entre ami·es. Pour effectuer cette balade, il vous faudra trois heures mais nous vous conseillons de prendre l'après-midi pour en profiter pleinement.

DANS CE ROADBOOK, VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES POUR FAIRE CE TOUR EN AUTONOMIE :

- La présentation des différentes étapes
- Un tracé GPX : https://cycle.travel/gpx/334907.gpx

SCANNEZ-MOI

- Un itinéraire détaillé pour suivre le trajet conseillé : https://cycle.travel/map/journey/334907

SCANNEZ-MOI

La carte et les coordonnées GPX du parcours sont aussi disponibles au téléchargement sur le site : **www.cncd.be**

ITINÉRAIRE

14 KM
CNCD 11.11.11
Parc de Bruxelles
BNP Paribas
Square des millionnaires
Parc Solvay
Etang des enfants noyés
DROITS HUMAINS

PETIT CHECK-UP

Avant de vous lancer à la découverte du Justice Cyclotour, voici quelques conseils pour rouler à vélo en toute sécurité, en solo ou en groupe :

1. AYEZ UN VÉLO EN ORDRE

Freins, changement de vitesse, éclairage, accessoires doivent être vérifiés par un « pro ».
Bon à savoir : des pneus bien gonflés crèvent moins souvent et diminuent l'effort au pédalage.

2. OSEZ PRENDRE VOTRE PLACE SUR LA BANDE DE CIRCULATION

Serrer à droite pour gêner le moins possible comporte deux risques : se prendre la portière d'une voiture en stationnement et être frôlé par les voitures qui dépassent. Pour éviter cela, roulez là où les voitures posent leurs roues de droite.

3. DÉPASSEZ PAR LA GAUCHE, C'EST PLUS SÛR

Dépasser par la droite, où on est plus rarement attendu et vu, c'est risqué.

4. AU FEU ROUGE, PLACEZ-VOUS DEVANT LA PREMIÈRE VOITURE

Même s'il n'existe pas de « sas vélo » (zone avancée pour cyclistes) peint au sol, cela permet d'être toujours vu et éventuellement de tourner à gauche confortablement.

5. TOURNEZ À GAUCHE EN TROIS TEMPS

- Regardez derrière vous longtemps à l'avance
- Tendez votre bras pour montrer votre intention de tourner et placez-vous à gauche de votre bande de circulation
- Remettez vos deux mains sur le guidon et tournez

6. SOYEZ CLAIR DANS VOS INTENTIONS

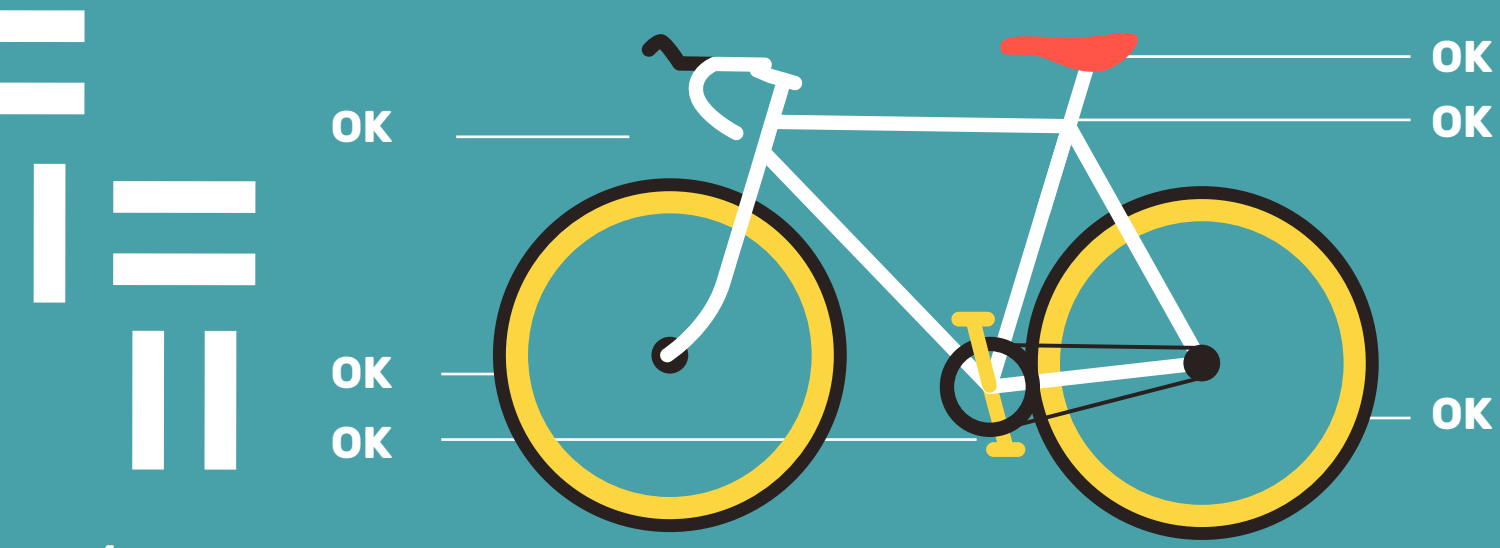

7. SOYEZ VISIBLE LE JOUR ET SURTOUT LA NUIT

8. CHOISISSEZ VOTRE ITINÉRAIRE

9. SOYEZ RESPECTUEUX DU CODE DE LA ROUTE, DES PIÉTONS ET DES AUTRES USAGER·ÈRES, ET INSPIREZ LA COURTOISIE

10. ADOPTEZ UN COMPORTEMENT SÉCURISANT

- **Anticipez vos mouvements :** prévoir lesobstacles, les freinages, les changements de direction, les montées...
- **Regardez loin devant vous** et portez votre regard à l'endroit précis où vous posez vos roues
- **Restez confiant :** la peur attire la chute ou l'accident
- **Méfiez-vous des piétons** qui ont l'habitude de traverser « à l'oreille »

Ces consignes données, il ne nous reste qu'à vous souhaiter une bonne balade ainsi que de belles découvertes.

VOUS N'AVEZ PAS DE VÉLO ? LOUEZ-EN UN !

Plusieurs adresses et formules existent pour louer des vélos.

- **Villo!** : le réseau bruxellois de vélos en libre-service : villo.be
- **Pro Velo** : provelo.org
- **Monkey Donkey** (vélo-cargos) : monkeydonkey.bike.
- **Blue Bike** (SNCB) blue-bike.be/fr

À RETENIR

- ▶ **RÉGION** : Bruxelles
- ▶ **THÉMATIQUES** : Justice fiscale, Droits humains
- ▶ **DÉPART** : Parc Solvay Gare de Boitsfort, Chau. de la Hulpe, 1170 Watermael-Boitsfort
- ▶ **ARRIVÉE** : CNCD - 11.11.11, Quai du commerce 9, 1000 Bruxelles
- ▶ **DISTANCE** : 14km
- ▶ **NIVEAU** : Facile
- ▶ **DURÉE** : 3h00

EN SELLE !

ÉTAPE 1
PARC DE SOLVAY

Zoom Historique

Une dynastie industrielle sur Bruxelles

C'est avec une illustre famille belge que nous avons rendez-vous dans le parc Tournay Solvay. Les Solvay, magnats industriels au tournant du 20ème siècle, ont élevé à travers la région de multiples bâtiments, à l'image de l'hôtel Solvay sur l'avenue Louise, classé patrimoine mondial.

Ils affichent ainsi leur réussite dans le bâti. Ici, à l'ombre de la sévère demeure de style néo-renaissance flamande de 1878, commandée par Alfred Solvay, s'étend un parc assez méconnu et bucolique où l'on retrouve la main du célèbre architecte paysagiste Jules Buyssens, qui l'aménage, en 1911, dans le style paysager. En 1980, le parc Tournay-Solvay est ouvert au public et en 1984, un incendie détruit le château aujourd'hui en cours de restauration. Ernest Solvay fonde l'Institut de physiologie (1895), l'Institut de sociologie (1894) et l'École de commerce Solvay (1903). Les Solvay, grand employeur de l'époque, hormis les dimensions sociales de leurs mécénats multiples, sont tout de même indissociables de l'esprit capitaliste tout puissant de la Belgique industrielle et son modèle économique mortifère. Lui-même bien évidemment basé sur l'exploitation ouvrière. Aujourd'hui, le groupe Solvay occupe encore à peu près 30 000 personnes et compte plus de 400 établissements dans 50 pays.

©Michel WAL

Zoom Justice

Violations des droits humains : impunité des entreprises

En 2001, le géant belge de la chimie Solvay SA achète une entreprise chimique italienne dans la ville de Spinetta Marengo, dans le nord de l'Italie. Cette acquisition, supervisée par Bernard de Laguiche, alors cadre supérieur de Solvay et arrière-arrière-petit-fils d'Alfred Solvay, a permis à l'entreprise de concurrencer le leader du secteur, DuPont, et son célèbre produit Teflon. En tant que nouveau propriétaire, Solvay promet de nettoyer le site contaminé et d'éviter les fuites. Mais le nettoyage et les réparations prennent du retard.

Lorsqu'en 2005, un analyste de laboratoire nommé Pietro Mancini, découvre une poussière jaune sur les murs et le sol de l'usine, il en prélève un échantillon et le fait analyser. Le test révèle que la substance regorge de chrome hexavalent, un métal lourd reconnu comme cancérigène. Lorsque Mancini alerte son directeur d'usine, ce dernier lui dit de ne pas s'inquiéter.

M. de Laguiche ainsi que ses sous-traitants ont minimisé la pollution et ses dommages potentiels plutôt que de rendre compte des problèmes aux autorités. L'usine a donc continué à laisser échapper des produits chimiques toxiques, polluant les eaux et les sols aux alentours, causant la perte de terres agricoles et provoquant diverses maladies dont le mésothéliome, un cancer causé par l'amiante.

En 2008, près de trois ans après la découverte de Mancini, les inspecteur·rices de l'environnement ont trouvé du chrome hexavalent à plus de 40 fois la limite légale dans des puits à proximité de l'usine. Les autorités locales ont déclaré une urgence de santé publique et ont engagé des poursuites pénales. Parmi les inculpé·es : Bernard de Laguiche.

Au même moment, de Laguiche et sa famille ont transféré des actifs d'une valeur de 57 millions de dollars dans des fiducies[1] à Singapour et en Nouvelle-Zélande. Ces transferts révélés dans l'affaire des Pandoras Papers, diffusée en octobre 2021 par le Consortium international des journalistes d'investigations (ICIJ), démontre un vaste exode d'argent vers les paradis fiscaux grâce à des sociétés offshore.

M. de Laguiche a déclaré qu'il n'avait pas transféré ses biens à l'étranger en réponse à l'enquête italienne ou pour éviter les impôts. Solvay a nié tout acte répréhensible et a déclaré à l'ICIJ que la société « s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière d'opérations sûres et durables ».
Aujourd'hui, Bernard de Laguiche a été acquitté des accusations de l'affaire judiciaire de Spinetta Marengo, mais a quitté le conseil d'administration de Solvay « pour des raisons personnelles » peu après la parution des Pandora Papers.

Le laboratoire et le magasin de l'usine italienne ont été fermés après que Mancini a déposé une plainte officielle auprès des autorités locales. Mais ce dernier a ensuite été licencié. Solvay a déclaré que Mancini avait été licencié "pour un motif valable" sans fournir plus de détails[2].

D'après les chiffres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 40 millions de personnes sont victimes d'exploitations et d'esclavage dans le monde, parmi ces victimes, 71% sont des femmes et 25% sont des enfants.

1 Une fiducie est un accord juridique pour protéger les actifs d'une personne en confiant temporairement la gestion d'un patrimoine (actions, espèces, biens immobiliers) à un tiers qui contrôle les actifs au profit des bénéficiaires.
2 Pour en savoir plus : Alecci Scilla, As a poisoned town sought justice top chemical giant executive moved millions to tax havens, ICIJ, 2021 : https://www.icij.org/investigations/pandora-papers/solvay-italy-new-jerey-chemical-plants-offshore/

©Kristof Vadino

Les firmes transnationales, telles que Solvay, bénéficient aujourd'hui d'une large protection pour sécuriser leurs intérêts économiques par le biais d'accords de commerce et d'investissement. Par contre, il n'existe pas de protection contraignante équivalente aux niveaux européen et international en faveur des droits humains qui soit à même de protéger les personnes et l'environnement.

Or de nombreuses situations d'abus des droits humains, comme celle de Spinetta Morengo, impliquant des entreprises, sont répertoriées chaque année à travers le monde, en particulier dans les pays des Sud. Largement documentées, ces violations concernent l'ensemble des droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux). (Voir par exemple le Business and Human Rights Resource [3]).

Usant du "chantage à l'emploi", certaines firmes transnationales profitent de leur position dominante pour exiger des gouvernements des normes sociales, environnementales, sanitaires ou fiscales assouplies et ainsi éviter des délocalisations vers des endroits plus compétitifs.

3 https://www.business-humanrights.org/fr ; https://www.amnesty.org.

©KYNASTUDIO

ÉTAPE 2
LES ÉTANGS DES ENFANTS NOYÉS ET DU FER À CHEVAL

Zoom Historique

Une forêt menacée par la spéculation depuis fort longtemps !

Les étangs du Fer à Cheval et des Enfants Noyés sont alimentés par quelques-uns des ruisselets forestiers dont la réunion, au Grand étang de Boitsfort, forme la Woluwe. Le nom plutôt sinistre des Enfants Noyés est dû à une méprise. L'étang appartint jadis aux enfants (Kinderen) d'un meunier nommé Verdroncken. Ce qu'une mauvaise traduction transforma en Verdronken Kinderen, c'est-à-dire Enfants Noyés.

La surface actuelle de la forêt de Soignes est de 4 383 hectares, voire environ 5 000 hectares si l'on y inclut quelques étendues boisées publiques contiguës qui en faisaient partie, telles que le bois de La Cambre. Elle n'est cependant que le vestige de l'immense forêt dite charbonnière - car on y produisait du charbon de bois - qui s'étendait dans l'antiquité jusqu'au Nord de la France. On parlait alors de la forêt « de soixante jours » (sous-entendu 60 jours de marche !).

Du Moyen-Age à la fin de l'Ancien Régime, la forêt de Soignes fut le domaine de chasse du duché de Brabant. Les habitants des alentours, aux termes d'anciens droits d'usage, avaient le droit, moyennant certaines conditions d'y ramasser du bois mort - pour se chauffer - ou d'y faire paître leurs troupeaux.
Les défrichements médiévaux réduisirent considérablement sa surface au profit d'activités agricoles. Les abbayes (Groenendael, Rouge-Cloître, la Cambre...) qui s'implantèrent en son sein jouèrent ici un rôle important.

Aux premières années de l'indépendance belge, la Société Générale s'emploiera à la dépecer et en vendra quelque 60 %, qui seront déboisés ou transformés en parcs privés.
Quand, en 1843, la Société Générale, très endettée, céda à l'État belge ce qu'il en restait, la Forêt de Soignes n'était pas au bout de ses peines. Ainsi, la multiplication des axes de transport (chemin de fer, routes) conduisit à sa fragmentation.

Dès 1909, la Ligue des Amis de la forêt de Soignes se constitue pour la défendre.
Elle est aujourd'hui protégée : elle est classée comme site depuis 1959, elle compte en outre plusieurs réserves naturelles (dont le vallon des Enfants Noyés) ou réserves forestières, ces dernières ont été reprises en 2017 au patrimoine mondial de l'UNESCO comme l'une des 94 hêtraies exceptionnelles réparties dans 18 pays européens. Enfin, elle fait partie du Réseau européen Natura 2000.

©Shannon Rowies

Elle fait cependant face à de nombreux défis. Elle est composée à près de 80 % de hêtres dont les hautes futaies lui donnent son caractère majestueux de « hêtraie cathédrale ». Or cet arbre est vulnérable au réchauffement climatique et son remplacement progressif par une plus grande diversité d'espèces la rendra sans doute la forêt plus résiliente.

En outre, nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, la forêt, si proche de la ville dense, joue un rôle crucial en termes de santé humaine. Mais sa très – trop - grande fréquentation s'avère dommageable… à sa santé écologique.

Enfin, au cours de ces dernières années, plus d'un projet spéculatif menace sa lisière (Hippodrome de Boitsfort).

©GdML

Zoom Justice

Les conséquences désastreuses sur les conditions de travail et de l'environnement

Des explosions de plateformes pétrolières aux effondrements de barrages miniers en passant par l'augmentation des déforestations illégales, les exemples d'attaques graves à l'environnement et les écosystèmes se multiplient. Ceux-ci résultent de pratiques environnementales néfastes des grandes entreprises.

Certaines firmes transnationales ont ainsi tiré profit d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, (dé)localisée là où les conditions de travail et les normes environnementales sont généralement plus faibles.

Plus loin que la Forêt de Soignes, c'est le poumon vert de la planète qui est le cadre d'une des affaires les plus célèbres en matière de responsabilité environnementale, celle de l'action destructrice de Chevron/Texaco en Équateur : durant trente années, l'industriel pétrolier américain a dévasté les territoires indigènes de l'Amazonie et empoisonné plus de 30 000 personnes, majoritairement indigènes, qui vivent désormais dans la zone au taux de cancer le plus élevé d'Amérique latine.

Depuis, le jugement a été invalidé par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, qui a estimé que le jugement violait les obligations de la République de l'Équateur en vertu des traités internationaux, des accords d'investissement et du droit international. La saga judiciaire Chevron-Texaco est en ce sens un cas d'école sur la difficulté d'engager la responsabilité civile des entreprises transnationales pour de graves atteintes à l'environnement et à la santé.

L'opacité des chaînes de production mondiale et la structure de plus en plus complexe des firmes transnationales complexifient en effet l'identification des responsabilités sociales et environnementales des entreprises.

Les produits que nous consommons sont "made in monde", car fabriqués par le biais de chaînes de fournisseurs et de sous-traitants en cascade, ce qui rend leur traçabilité impossible.

Il en résulte que les consommateur·rices peuvent acheter des smartphones comportant des minerais issus de zones de conflits, des vêtements confectionnés par des ouvrières surexploitées, du cacao récolté par des enfants ou de la viande dont l'élevage a engendré une déforestation massive.

- Comment ne pas être complice malgré nous de violations des droits humains ou de pollutions de l'environnement ?
- Comment obliger les entreprises à respecter les droits humains, sociaux et environnementaux ?

Nous y répondrons dans la suite de notre parcours.

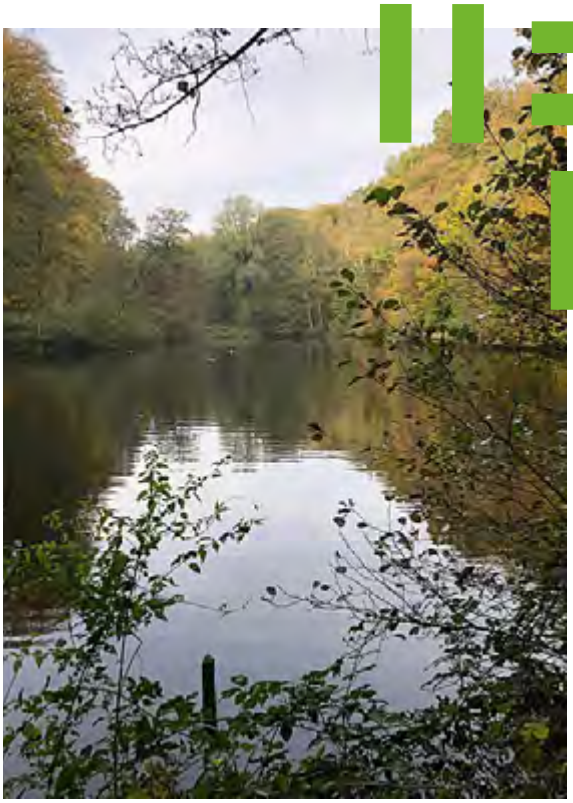

©GdML

ÉTAPE 3
LE SQUARE DES MILLIARDAIRES

Zoom Historique

La féodalisation de la ville : un clos privé à Bruxelles

L'avenue Louise naît en 1847, lorsque surgit l'idée de relier le centre-ville au bois de la Cambre et à la forêt de Soignes par une voie rectiligne d'aspect monumental.
Elle est nommée en l'honneur de la princesse Louise, fille aînée du Roi des Belges Léopold II, tout comme la place Stéphanie est nommée en l'honneur de sa sœur Stéphanie.
C'est dès l'origine un axe visant à implanter une population bourgeoise sur ce territoire nouvellement acquis par Bruxelles. Géographiquement l'axe est indissociable du bois de la Cambre qui constitue son point de fuite vers le Sud-Est.

Les pavillons néoclassiques visibles ici correspondent aux anciens pavillons d'octroi. C'est un signe fort d'expression de pouvoir de Bruxelles en tant que ville dans l'espace jusqu'en 1866. Limite, frontière, richesse. Beaucoup de thématiques sont évoquées ici.

Pour les besoins supposés de l'exposition universelle de 1958, l'avenue est totalement réaménagée, en intégrant en son centre une autoroute urbaine passant en tunnel sous les carrefours et offrant un accès direct à la petite ceinture. Cette configuration existe encore aujourd'hui.

Pour la création de l'avenue, une partie du territoire de la commune d'Ixelles est annexée à la Ville de Bruxelles, tout comme le bois de la Cambre (Ixelles, Uccle et Watermael-Boitsfort) auquel elle mène. Ixelles est ainsi coupée en deux, les limites de Bruxelles suivant environ le cours de l'avenue Louise, mais comprenant souvent les immeubles des rues adjacentes, servant d'arrière-maisons aux luxueuses habitations de l'avenue. Quasiment tous les immeubles de l'avenue Louise sont donc situés dans le territoire de Bruxelles-ville.

Le clos des milliardaires est un exemple unique en Belgique d'impasse privée. Cette rue bordée d'hôtels de maîtres et d'appartements de prestige est une copropriété « privée », fermée par une grille et gérée avec des frais partagés selon le nombre de mètres courants de façade. Le m^2 s'y négocie autour des 9.000 euros, montant atteint l'an passé par un hôtel de maître de 600 m^2, mais un prix de 10.000 euros/m^2 n'a rien d'exceptionnel. Le square est devenu le lieu de prédilection de beaucoup d'expatriés aisés.

©Area real estate

Zoom Justice

Lutter pour la justice fiscale pour promouvoir les droits humains

Nous pourrions vous donner rendez-vous ici le 4 janvier pour sabrer le champagne à la santé des grosses fortunes et célébrer en toute ironie l'injustice fiscale.

Si ce jour et lieu de rendez-vous sont choisis, c'est pour marquer symboliquement le fait qu'à cette date les plus grosses fortunes, qui habitent souvent des clos privés comme celui-ci, se seront acquittées de leur contribution fiscale au bien-être collectif, là où la moyenne de leurs concitoyen·nes ne le pourront avant la moitié de l'année.

En effet, les riches ne consacrent que quelques pourcents de leurs revenus à l'impôt et l'on peut évaluer qu'au 4ème jour de l'année, ils seront quittes de leur participation à l'effort collectif qui permet aux autorités politiques de fonctionner et de fournir à tous les citoyens les services publics.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les riches paient de moins en moins d'impôts. En effet, dans les économies avancées (membres de l'OCDE), le taux d'impôts appliqué aux revenus les plus élevés des personnes a baissé en moyenne de 40% entre 1981 et 2017. En réalité, les personnes riches paient encore moins d'impôts grâce à la fraude fiscale.

La mondialisation a favorisé le développement de l'évasion fiscale. En chiffres absolus, au niveau mondial, le montant des pertes fiscales dues au transfert des profits dans les paradis fiscaux correspond à 483 milliards de dollars US (selon les estimations du Tax Justice Network[4]). Il s'agit d'un manque à gagner colossal pour les États, a fortiori en temps de crise, qui serait bien nécessaire pour lutter contre les inégalités. En effet, la lutte contre l'évasion fiscale permettrait de financer, grâce à la mobilisation de ressources domestiques, les dépenses nécessaires pour garantir un accès à toutes et tous à des soins de santé de qualité, à l'éducation, à la protection sociale ou à d'autres services essentiels. Si les firmes transnationales payaient leurs impôts là où elles ont réellement une activité économique, les gouvernements auraient plus de ressources pour lutter contre les inégalités, y compris de genre, et agir en faveur des droits des femmes.

Mais comment lutter pour la justice fiscale et faire en sorte que les multinationales paient leur juste part ? Des solutions existent !

- Oser **taxer les plus riches** et **combattre efficacement la fraude** et l'évasion fiscale
- Mettre en œuvre un **taux minimum de l'impôt sur les sociétés** instauré à l'échelle internationale.
- **La taxation unitaire des firmes transnationales,** c'est-à-dire les taxer en fonction des profits de l'ensemble du groupe multinational, plutôt qu'en fonction des bénéfices déclarés comme une entité séparée. C'est ce qu'on appelle la taxation unitaire des firmes transnationales.

Un accord a été finalisé début octobre 2021 au niveau de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) afin de contribuer à mettre fin aux multiples méthodes d'érosion de la base imposable via les transferts de profits. Il devrait maintenant être suivi de la négociation d'un traité international pour aboutir à la mise en place d'une imposition minimale (15%) sur les profits à l'étranger et de la taxation unitaire d'une partie des profits des cent multinationales les plus rentables.

Si l'accord est un premier pas dans la bonne direction, il reste bien insuffisant par rapport à ce qui serait nécessaire. Nous vivons un moment charnière : cet accord ainsi que les plans de relance ouvrent la porte pour gérer la crise d'une autre manière qu'il y a dix ans, s'ils aboutissent à la mise en place des transformations structurelles pour un monde juste et durable[5] .

4 Tax Justice Network Justice fiscale : état des lieux, Tax Justice Network, novembre 2020
5 Pour plus d'information : L. Oulhaj, « Accord sur la taxation des multinationales : des avancées majeures mais insuffisantes », CNCD-11.11.11, 7 juillet 2021.

©Shannon Rowies

ÉTAPE 4
PARC DE BRUXELLES
PRÈS DE LA FONTAINE

Zoom Historique

Les 3 pouvoirs dans l'espace bruxellois

Le relief du territoire de la Ville de Bruxelles varie d'une petite centaine de mètres, depuis les points les plus bas dans la vallée de la Senne jusqu'aux points culminants dans le bois de la Cambre et la forêt de Soignes. À l'échelle de la ville, plusieurs caractéristiques physiques originelles perdurent malgré l'urbanisation de tout le territoire. Le Pentagone est clairement divisé en deux, une zone de plaine à l'Ouest et une zone de plateau à l'Est (où nous nous trouvons). Ici se succèdent plusieurs terrasses parallèles à la Senne entrecoupées de quelques affluents, tels le Ruysbroek ou le Rollebeek (aujourd'hui, on trouve les rues du même nom). De cet effet topographique découle les termes de « haut de la ville » et du « bas de la Ville ». La ville haute et la ville basse voient ici leur justification dans la dichotomie de la vallée de la Senne, créant cet axe structurant sur lequel se sont implantés les lieux de pouvoir à Bruxelles, par opposition au "bas de la ville", longtemps insalubre et marécageux (zone du port de Sainte-Catherine que nous verrons plus tard).

Nous sommes en droite ligne ici de cet axe de pouvoir judiciaire, culturel et politique symbolisé par le Palais de Justice (plus grand palais de justice au monde), le Mont des Arts, c'est-à-dire le cœur de l'art institutionnel à Bruxelles et enfin la rue de la Loi, centre gravitationnel du pouvoir politique. La symbolique géographique est ici forte et peut même se décliner à l'échelle des bâtiments : le Palais de Justice surplombe directement le quartier historiquement populaire (et agité) des Marolles. Le Mont des Arts a été pensé comme une perspective franche entre la Grand Place marchande et la Place Royale intellectuelle et enfin la rue de la Loi domine franchement la cathédrale et le pouvoir spirituel en contrebas.

A l'endroit où nous nous trouvons, il y eut successivement : le Coudenberg (Montagne froide), palais somptueux qui brûla en 1731 ; un quartier bourgeois, premier à bénéficier de l'eau courante en réseau par exemple ; un quartier royal et le quartier des premières banques.

Tout n'est que symbole ici.
La géographie et l'histoire se répondent en écho sur cet axe de pouvoir.

©Shannon Rowies

©Werneuchen

Zoom Justice

Exigeons une loi sur le « Devoir de vigilance des multinationales » !

Ce n'est pas par hasard que nous venons de passer par la Rue de la Loi ni que l'on soit à présent près du parlement fédéral belge.

Si les entreprises ont une responsabilité dans le respect des droits humains, il revient aussi aux États de lutter contre l'impunité des entreprises. Comment ? En adoptant une loi sur le devoir de vigilance !

Le devoir de vigilance, c'est quoi ? C'est un principe simple, basé sur l'idée que toutes les entreprises ont le devoir de démontrer qu'elles s'assurent que les droits humains et l'environnement sont respectés tout au long de leur chaîne de valeur. Autrement dit, fini de se réfugier derrière des chaînes de sous-traitance complexes, fini de dire qu'on ne savait pas.

Si ce devoir de vigilance est appliqué, les maisons-mères des entreprises multinationales devront mettre tout en œuvre pour garantir que leurs filiales et fournisseur·euses respectent les droits humains et l'environnement sur toute la chaîne de valeur et, le cas échéant, réparent les dommages causés.

UN TEL DEVOIR DE VIGILANCE EST DANS L'INTÉRÊT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES :

- pour les consommateur·rices, il garantit qu'iels ne sont pas complices malgré eux des violations des droits humains
- pour les travailleur·euses, il renforce la protection des normes fondamentales du travail
- pour les entreprises, il apporte une clarté juridique et réduit la concurrence déloyale
- il permet aussi de renforcer la protection de l'environnement

Pour être efficace, ce devoir de vigilance doit s'imposer à toutes les entreprises et à leurs sous-traitants tout au long de la chaîne de valeur. Il doit aussi être fondé sur un mécanisme contraignant de plainte et de sanction, en intégrant la responsabilité civile. A ces conditions seulement, il pourrait contribuer à la mondialisation des normes sociales et environnementales.

Le devoir de vigilance, est-ce bien réaliste ? Oui! Des propositions concrètes sont en discussion, tant au niveau de l'ONU que de l'UE et de la Belgique. Plusieurs États ou régions ont déjà adopté des législations imposant un devoir de vigilance aux entreprises, comme le Royaume-Uni en 2015, la France en 2017, l'Allemagne et la Norvège en 2021. Des textes sont sur la table au Parlement belge et européen et au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ce que demande le CNCD 11.11.11 à travers sa campagne "Les droits humains n'ont pas de prix", c'est que la Belgique et l'Union européenne adoptent au plus vite une législation ambitieuse sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises.

ÉTAPE 5
BNP PARIBAS

Zoom Historique

L'histoire des banques en Belgique.

Le roi Guillaume Ier créa une compagnie en 1822 sous le nom de *Algemeene Nederlandsche Maatschappij ter Begunstiging van de Volksvlijt* [6], une compagnie dont le but était d'améliorer le niveau de vie du pays principalement par ses équipements publics et de développer son industrie. Après la Révolution belge de 1830 et l'indépendance qui s'en suivit, la compagnie devint belge sous le nom francophone de Société Générale de Belgique. De 1831 à 1836, la société vendit la plupart de ses domaines fonciers afin de dégager des moyens financiers à investir dans l'industrialisation de l'État. Environ 28 000 hectares, dont près de la moitié constituée de forêts, furent vendus (d'où la réduction de la forêt de Soignes de moitié vu juste avant !).

La Société Générale de Belgique servit jusqu'en 1850 comme Banque Nationale de Belgique. Avant la Seconde Guerre mondiale, la société investit dans les routes, les voies ferrées et les canaux. Elle était aussi la principale opératrice dans les colonies belges, comme au Congo belge, pour assurer les grands travaux du pays colonisateur.

On l'ignore trop souvent mais c'est en Belgique qu'a été créé le concept de banque universelle, sous l'appellation initiale de « banque mixte » ou de « banque industrielle » . Ces « banques mixtes » se distinguaient déjà des « banques pures » qui se contentaient de collecter des dépôts et d'octroyer des prêts, par exemple des avances en compte courant ou du crédit d'escompte. Au contraire, les « banques mixtes » ajoutaient à ces opérations « classiques » des opérations « financières » comme la participation à la création de sociétés, à des émissions d'action. Dès la période 1835-1840, les banques belges nouaient des relations étroites avec l'industrie. Les banques belges collaboraient à la création d'affaires industrielles, prenaient des participations dans des sociétés, et siégeaient à leur conseil d'administration. **L'évolution du système bancaire belge est emblématique de la perte progressive de contrôle d'un pays sur ses grandes entreprises.**

Face à ces logiques de profits, d'investissement douteux et d'inféodation des systèmes politiques à des systèmes bancaires, une cinquantaine d'organisations, dont le CNCD-11.11.11, ont lancé la coopérative New B, pour montrer que la création d'une autre banque en Belgique est possible.

6 En français, Société des Pays-Bas pour favoriser le développement de l'industrie nationale»

Zoom Justice

Les institutions financières : une responsabilité particulière

Ce qui fut les immeubles de la Société Générale de Belgique est aujourd'hui le nouveau siège social de BNP Paribas Fortis. De même que les entreprises et l' État, les institutions financières belges ont également une responsabilité pour défendre les droits humains. Selon le rapport "Don't Buy into Occupation" publié en septembre 2021, plusieurs institutions financières belges (KBC, Ackermans & Van Haaren et la Banque Degroog Petercam) alimentent des entreprises impliquées dans les colonies israéliennes. Leurs crédits et investissements dans les entreprises impliquées dans la colonisation s'élèvent ensemble à 2,14 milliards d'euros.

BNP Paribas Fortis- dans laquelle le gouvernement belge détient 7,7% des actions- est quant à elle l'institution financière européenne la plus impliquée dans le financement de la colonisation. Elle est la première créancière européenne avec 14,81 milliards d'euros investis dans les entreprises directement impliquées dans les colonies israéliennes [7].

Selon les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, les institutions financières, telles que les banques, ont la responsabilité d'utiliser leur influence pour garantir que les entreprises dans lesquelles elles investissent respectent le droit international. Si l'entreprise en question refuse par la suite de modifier ou de cesser ses activités, les institutions financières doivent se désinvestir. Par exemple, la *Kommunal Landspensjonskasse* (KPL) a déjà donné le bon exemple en juillet 2021. Le plus grand fonds de pension de Norvège s'est en effet retiré de pas moins de 16 entreprises ayant des liens avec les colonies israéliennes.

©Werneuchen

7 Pour en savoir plus : https://dontbuyintooccupation.org

ÉTAPE 6

CNCD -11.11.11

QUAI DU COMMERCE

Zoom historique

Port de Sainte-Catherine et pauvreté dans la ville basse.

La Senne est difficile à naviguer (son cours est sinueux et sujet à ensablement) d'où la création du canal de Willebroek au milieu du 16ème siècle, qui permettra aussi accessoirement de court-circuiter les taxes de Malines.

On alimente le canal avec les eaux de la Senne et on crée une succession de bassins dont on retient encore ici l'usage par la toponymie des lieux, des successions des quais (quai du bois à brûler, quai au foin, quai aux briques etc.) Les dimensions et le tirant d'eau des bassins vont s'avérer insuffisants, générant une insalubrité globale du quartier.

C'est en 1911 que la ville décide de combler ses bassins intérieurs et de les transformer en squares, places et marchés (même si en 1854, une première partie des bassins est fermée pour la construction de l'Église Sainte-Catherine).
Au même moment, on ouvre le canal vers le Sud et Charleroi (1835). Cette section n'étant qu'un prolongement du canal de Willebroek.

La zone de prédilection de propagation des maladies est le port de Sainte Catherine. Notamment le choléra. La population qui s'y masse est globalement pauvre. Le réseau des rues y est dense et les courées nombreuses. Ce n'est pas un hasard si Saint-Roch apparaît de nombreuses fois dans le quartier. C'est le saint des pestiférés !

La construction du canal de Charleroi va faire perdurer cet état de pauvreté par le biais de l'exploitation ouvrière dans les grandes entreprises qui s'implantent alors le long de celui-ci. Jusqu'à nos jours, on parle du "croissant pauvre" de Bruxelles qui épouse encore l'axe du canal. Une histoire de pauvreté vieille de plusieurs siècles perdure donc dans ces quartiers !

Zoom Justice

Comment agir pour promouvoir des alternatives ?

Après ce tour, il est normal de s'indigner face à ces constats d'injustice et de déséquilibre, violations et cadres légaux qui manquent. Voici quelques pistes pour s'impliquer, se mobiliser et contribuer à rendre justice aux droits humains et à la justice fiscale.

Tous les moyens utiles pour vous mobiliser sont disponibles sur www.devoirdevigilance.be et www.cncd.be/justicefiscale

- **Rejoindre le mouvement :** En vous inscrivant à notre lettre d'information de campagne, vous serez informés des dernières actualités et des actions concrètes pour faire pression.
- **Participer à nos événements :** plusieurs activités et projets (ciné-débat, conférences, théâtre-action) seront organisés dans toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Rejoindre nos groupes de volontaires** pour sensibiliser, interpeller et agir ensemble sur cette campagne.
- **S'informer sur le devoir de vigilance** : une boîte à outils est disponible en ligne

Avec ce tour, vous avez eu l'occasion de découvrir la campagne «Les droits humains n'ont pas de prix». Nous espérons que cette balade vous en a appris plus sur l'histoire des différents lieux visités, mais aussi sur la justice fiscale et l'impunité des entreprises.

©Shannon Rowies

Ceci n'est
pas une
voiture

LESS!
LA JUSTICE
CLIMATIQUE

ENVIE DE PLUS ?

Si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur la campagne “Les droits humains n’ont pas de prix”, nous vous invitons à vous rendre sur le site : **www.devoirdevigilance.be.**

SI LE PRINCIPE DE JOINDRE LA MILITANCE AU SPORT VOUS A PLU :

- Rejoignez notre de groupe de volontaires ou retrouver nos activités : **cncd.be**
- Suivez-nous sur : **Facebook _CNCD 11.11.11 Bruxelles**
- Commandez nos plaquettes de vélo recto/verso « Ceci n’est pas une voiture » / « Yesss… ! One car less ! » à accrocher à votre vélo. Elles sont vendues en ligne par lot de 10 (10 plaquettes = 10 EUR) au profit de l’Opération 11.11.11. Colçons fournis: **cncd.be/boutique**

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER CE TOUR AVEC UN GUIDE ?

- Contactez-nous : bruxelles@cncd.be

Au plaisir de vous revoir en selle,

Les volontaires du groupe régional bruxellois,
Marc Neusch (guide vélo indépendant)
& le CNCD 11.11.11

REJOIGNEZ LA CAMPAGNE SUR : WWW.DEVOIRDEVIGILANCE.BE

Les droits humains n'ont pas de prix

Ed. Resp. Arnaud Zacharie/ 9 Quai du Commerce à 1000 Bruxelles.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Belgique

CNCD 11.11.11